

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	19 (1911)
Heft:	2
Rubrik:	Nouvelles de l'activité des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ration artificielle ainsi qu'il est dit au commencement, et on alternera ainsi les deux méthodes pendant 1 heure au moins.

Simultanément, il est nécessaire que d'autres aides soient occupés à rappeler la circulation et la chaleur par les moyens suivants :

Friction sur tout le corps, la plante des pieds, la paume des mains, avec des gants de crin, des frottoirs de laine, des linges chauds, etc., massage et pétrissage des membres; flagellation avec des paquets d'orties; bassinoires ou cruchons remplis d'eau chaude promenés sur tout le corps, fers à repasser ou cailloux chauffés, en prenant la précaution de ne pas produire de brûlure.

Si le noyé fait des efforts pour respirer, passer rapidement sous le nez une petite éponge ou un petit linge imbibé

d'ammoniaque; s'il a des envies de vomir, introduire le doigt au fond de la gorge.

Il ne faut pas lui donner à boire avant qu'il n'ait repris ses sens, mais on peut, en vue de le ranimer, introduire dans la bouche quelques gouttes d'eau-de-vie, de vinaigre, d'alcool camphré, etc.

On se rappellera qu'il faut toujours secourir un noyé et insister longtemps. Si la submersion a duré 5 minutes, on réussit presque toujours. On a sauvé des noyés *après plus d'une demi-heure de submersion*, mais il faut travailler sans relâche, et surtout ne pas s'attarder en vaines discussions, encore moins attendre les constatations de la justice ou de la police, ce que, parfois, on croit encore devoir faire! Les fonctionnaires arriveront toujours assez tôt pour constater la mort, si celle-ci est réellement définitive.

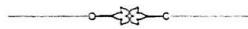


COURS DE MONITEURS A NEUCHATEL

Nous rappelons aux sections romandes de samaritains que le Cours de moniteurs aura lieu à Neuchâtel, du 27 février au 4 mars.

Les inscriptions doivent être adressées au Comité central de l'Alliance des samaritains suisses à BADEN (Argovie), président: M. Alfr. GANTNER, rue de Brugg, BADEN, *avant le 10 février*.

Que les comités des sections ne tardent pas à remplir cette formalité qui doit permettre à la Société des samaritains de Neuchâtel de prendre à temps ses dispositions et d'aviser les intéressés. Prière de revoir, à ce sujet, le dernier numéro de notre journal (janvier 1911, p. 8). *La Rédaction.*



Nouvelles de l'activité des sociétés

Neuchâtel, Samaritains. — La Société des samaritains de Neuchâtel a tenu le 4 janvier son assemblée générale ordinaire. Le rapport sur l'exercice 1910 a fait constater que la cause des samaritains continue à jouir de la faveur de notre population. Les samaritains de Neu-

châtel sont actuellement au nombre de 63, et sont intervenus l'an dernier dans 150 cas environ, sans compter tous les nombreux pansements non enregistrés. Les transports effectués ont été au nombre de 60, et ont mobilisé 183 hommes. Pour la première fois les frais occa-

sionnés par ces transports ont été à peu près couverts par les intéressés, ce qui prouve que l'on commence dans le public à reconnaître le travail utile et désintéressé des samaritains. Trois seuls d'entre eux ont à leur actif pour l'an dernier la bagatelle de 43, 35 et 21 transports.

La caisse enregistre un léger déficit de 65 fr. 65 pour fr. 606. 60 aux recettes contre fr. 672. 25 aux dépenses.

Le comité a été réélu. Il conserve à sa tête, comme président, M. le professeur F. Bertran, dont le dévouement à la cause samaritaine est bien connu. Le programme de 1911 comprend entre autres un cours de pansement qui va commencer, sous la direction de M. le Dr de Marval, le promoteur du « secourisme » en Suisse romande, et un cours de moniteurs et monitrices qui aura lieu à Neuchâtel du 27 février au 4 mars.

Vers la fin de la séance, les samaritains étaient appelés par téléphone pour opérer le transport à l'hôpital Pourtalès d'un jeune homme qui s'était cassé la jambe en se lugeant à la Cassarde.

Peu de sociétés, nous semble-t-il, méritent autant que celle des samaritains le bienveillant intérêt de notre population, et il est à souhaiter qu'elle continue à prospérer pour le plus grand bien de notre ville.

J.

Société des samaritains du Locle. — Monsieur le Rédacteur. Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance la constitution de notre comité, renouvelé en décembre dernier.

MM. F.-E. Gonthier fils, président,

John Gabus, vice-président et chef de mat.

Paul Jeanneret, caissier,

Georges Guinand, secrétaire,

Paul Jaccard, vice-secrétaire,

Emile Klauser, sous-chef de matériel,

Charles Godel, assesseur.

Précédemment, le comité était composé de cinq membres, mais vu le développement qu'a pris la société, il a paru utile d'en augmenter le nombre.

Nous commencerons, le 12 courant, un cours de répétition, 2 soirs par mois et 2 heures par soir, qui durera jusqu'en avril. Messieurs les Docteurs du Locle sont disposés à venir à tour de rôle nous donner une heure d'enseignement

théorique, puis assister ensuite aux pansements qui seront faits. Nous sommes très reconnaissants envers ces Messieurs de la bonne volonté qu'ils témoignent à notre groupe; l'attrait particulier que leur présence donnera au cours nous assurera une fréquentation assidue; nous avons, hélas, grand besoin d'études pour être à la hauteur de la tâche de bons samaritains.

Veuillez agréer, etc. *F.-E. Gonthier.*

Croix-Rouge vaudoise. — La section de Lausanne de la Société vaudoise de la Croix-Rouge a tenu sa première assemblée générale annuelle mardi 10 janvier, à 5 heures après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le colonel Dr Ed. Neiss, qui a justifié la convocation à une date aussi rapprochée du Nouvel-An, par l'obligation de déposer rapports et comptes au Comité cantonal avant le 25 janvier.

Dans son rapport, M. Neiss rappelle la nouvelle organisation en sections de la Société vaudoise de la Croix-Rouge. La section de Lausanne s'est constituée le 4 avril 1910; elle compte 533 membres, habitant Lausanne, ainsi que ceux des localités vaudoises où n'existe pas encore de section. Le cours de pansement donné l'hiver dernier par M. le Dr Reinbold a eu un succès exceptionnel. Il a réuni 80 participants, et, à vrai dire, l'enseignement pratique qui s'est donné à la Polyclinique universitaire, s'est un peu ressenti d'un aussi grand nombre d'élèves. Cette année le cours sera dédoublé. M. le Dr André Guisan donnera le cours inférieur, qui commencera le 17 janvier et aura lieu les mardis et vendredis, à 5 heures, soit à l'Ecole supérieure de Villamont, soit à la Polyclinique universitaire. Les inscriptions sont reçues à la Librairie anglaise, rue de Bourg. Le comité se réserve le droit de limiter le nombre des participantes. Dans ce cas, il favorisera en première ligne les élèves du pays. Dans le courant de février, M. le Dr Reinbold commencera un cours supérieur pour les dames et demoiselles qui ont déjà suivi un cours de pansement. La section de Lausanne n'a pas eu à faire d'achat de matériel, celui qui existait ayant été remis au Comité central vaudois de la Croix-Rouge qui en a la garde. Ce matériel a été prêté pour l'exposition suisse d'agriculture,

M. Neiss fournit ensuite quelques renseignements sur la Société vaudoise qui compte 1700 membres environ répartis entre 12 sections, savoir : celles de Rolle, Aubonne, Morges, Lausanne, Vevey, La Tour, Montreux, Bex, Cossonay, Ste-Croix, Yverdon et Vallorbe. Une section est en voie de formation à Payerne. L'assemblée des délégués cantonaux aura lieu dans la seconde quinzaine de février à Vevey; l'assemblée des délégués de la Société suisse aura lieu cette année à Fribourg, où a été récemment fondée une section cantonale.

M. Arnold Morel, caissier, a présenté les comptes qui se résument comme suit : recettes fr. 1457.60; dépenses fr. 395.60, laissant ainsi un solde en caisse de fr. 1062. Sur le rapport des vérificateurs, MM. le colonel Lochmann et H.-S. Bergier, notaire, ces comptes sont approuvés avec remerciements au caissier.

L'assemblée a réélu son comité pour 1911 par acclamation ; en font partie, MM. le colonel Dr Neiss, président ; Louis Mermoud, directeur de l'Hôpital cantonal, vice-président ; Arnold Morel, banquier, secrétaire-caissier ; Dr Jules Taillens et M^{me} Ch.-Ed. de Meuron, M^{les} Renée Demiéville et Girardet.

MM. Lochmann et Bergier ont été réélus contrôleurs des comptes, avec M. Paul Delacrausaz et M^{me} Blanchoud, à Chailly, comme suppléants.

L'assemblée a désigné ensuite ses délégués à l'assemblée cantonale de Vevey.

Le comité a annoncé son intention d'organiser pour l'automne prochain une série de conférences.

M. le Dr Ed. Ceresole attire l'attention du comité sur la franchise de port. Le Comité central vaudois, pour correspondre avec toutes ses sections, a reçu pour fr. 30 (!) d'estampilles ; il les répartira aux sections. Une réclamation a été adressée à l'administration des postes, qui a répondu qu'elle avait remis à la Société suisse pour fr. 2000 d'estampilles et que cela devait suffire. On continue les démarches.

M. Ceresole demande au comité d'étudier la création d'un magasin d'objets de pansement, qui pourraient être prêtés aux personnes nécessiteuses, et rendrait ainsi de très grands services à une partie de la population. Cette proposition, appuyée par MM. Mermoud, Morel et Neiss, est renvoyée au comité pour étude.

La séance a été levée à 6 heures.

Société milit. sanit. suisse. — A nos sections.

Nous avons le regret de vous prévenir que la section «Entlibuch» s'est dissoute ; elle nous a adressé ses archives ainsi que la somme de fr. 45.44, solde de sa caisse.

Le président actuel de la section de Lucerne est M. le sergent-major J. Honauer, quai St-Carlen.

Dorénavant, et avec l'autorisation du médecin en chef de l'armée, la subvention fédérale sera répartie par les soins du Comité central de la Société militaire sanitaire suisse. Ainsi, il nous sera possible de favoriser davantage que jadis les petites sections dont les finances étaient parfois dans un état précaire.

Dès le premier janvier, la franchise de port a été abolie ; nous sommes occupés à faire les démarches nécessaires auprès de la Direction des postes suisses pour recevoir des estampilles de valeur. Quel que soit le résultat de notre demande, nous vous prions de réduire votre correspondance au stricte minimum. Veuillez dès lors ne plus nous adresser vos listes de présence après chaque exercice, mais nous les faire parvenir toutes ensemble, avec votre rapport annuel.

Une circulaire du Bureau du médecin en chef, publiée dans les journaux médicaux de la Suisse allemande et romande, engage les médecins militaires à s'intéresser toujours davantage aux sociétés sanitaires, et à se faire recevoir membre des sections. C'est un résultat des vœux émis par notre association lors de l'assemblée de Hérisau, que nous saluons avec plaisir.

La question de l'assurance contre les accidents, portée devant chaque section, a donné les résultats suivants :

Des 28 sections de notre société, 11 se sont prononcées affirmativement, 15 négativement, 2 se sont abstenues. L'assurance obligatoire a ainsi été rejetée.

Pour le Comité central :
Le Président, *Hellbing*. Le Secrétaire, *W. Buss*.

Société militaire sanitaire suisse. Section de Bienne et environs. — Cette section nous avise qu'elle a constitué son comité comme suit :

M. Arnold Vögeli, président, à Boujean,	
» Will. Beiner, vice-président, à Bienne,	
» Gottfr. Eggli, caissier,	» »
» Henri Vezl, secrétaire,	» »